

REGLEMENT DU JEU « O'RENTREE : LE JEU »

Article 1 : Objet

Les sociétés O'TACOS CORPORATION, 106 Avenue Marx Dormoy – 92120 MONTROUGE et O'TACOS HOLDING INTERNATIONAL situées au 106 Avenue Marx Dormoy, 92120 MONTROUGE, ci-après dénommées « Sociétés Organisatrices », organisent du 2 septembre 2024 au 15 septembre 2024 un jeu disponible exclusivement sur l'Application mobile O'Tacos Officiel.

Ce jeu comporte deux modalités : avec (i) obligation d'achat et (ii) sans obligation d'achat.

Ce jeu est intitulé « *O'RENTREE : LE JEU* » (ci-après le « Jeu »), et ses modalités de participation sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du Règlement par chaque Participant, en toutes ses dispositions et son application par les Sociétés Organisatrices.

Article 2. Définitions

« Application » : désigne le programme téléchargeable par le Participant depuis un smartphone ou une tablette et à partir duquel l'Utilisateur peut :

- Après acceptation des conditions générales d'utilisation relatives au Service Click and Collect :
 - Commander auprès du Restaurant O'TACOS de son choix, les produits qui lui sont proposés par ce Restaurant via l'Application ou le Site Internet, avant d'aller retirer lui-même sa Commande dans le Restaurant sélectionné, en vue d'une consommation sur place ou à emporter, ou
 - Commander via l'Application, dans un Restaurant O'TACOS proposant le Service Click and Chill, les produits proposés à la vente sur l'Application par ledit Restaurant, et de se faire livrer leur Commande directement sur une place de parking dédiée au Service Click and Chill, mise à disposition par le Restaurant, en vue d'une consommation à emporter, ou Commander auprès du Restaurant O'TACOS le plus proche de l'adresse de livraison qu'il renseignera sur l'Application à condition qu'un Restaurant O'TACOS soit suffisamment proche de cette adresse, les produits proposés à la vente par ce Restaurant sur l'Application et se faire livrer directement sa Commande à l'adresse renseignée sur l'Application.
- Après acceptation des CGU relatives au Programme de fidélité O'TACOS, accéder au Programme de fidélité O'TACOS et cumuler des points de fidélité O'TACOS lors de chaque Commande réalisée via l'Application ou le Site Internet ou en Restaurants ; ces points lui donnant droit à des Récompenses, qu'il peut se voir allouer notamment dans les conditions visées à l'article « PRINCIPAUX SERVICES ACCESSIBLES VIA L'APPLICATION » des conditions générales d'utilisation relatives au Programme de fidélité O'TACOS.
- Après acceptation de l'opt-in relatif aux communications commerciales, recevoir des offres promotionnelles O'Tacos, par courriel et par notification push.

« Coupon » : désigne l'avantage commercial se traduisant par une offre de produit gratuit, une réduction, ou une offre « un produit acheté = un produit offert », que le Participant pourra sélectionner sur l'Application, lorsqu'un tel avantage lui y sera proposé, aux conditions et selon les modalités définies dans le Règlement et plus généralement sur l'Application, dans le cadre d'une Commande réalisée via l'Application, et si, et seulement si, le Participant a accepté les conditions générales d'utilisation relatives au Service Click and Collect, au Service Click and Chill et au Service de Livraison.

« Coupon(s) Gagnant(s) » : désigne(nt) le(s) Coupon(s) proposé(s) au Participant lorsque celui-ci atteint un palier au cours de la première partie de Jeu. Chaque palier correspond à 100 points. Le palier maximum est de 400 points.

« Coupon(s) Perdant(s) » : désigne(nt) le(s) Coupon(s) proposé(s) au Participant lorsqu'il a épuisé ses 3 Vies au cours de la première partie de Jeu. Le(s) Coupon(s) proposé(s) seront différents en fonction du score obtenu par le Participant.

« Gagnant(s) » : désigne(nt) tout Participant ayant gagné conformément aux modalités définies à l'article 5 du Règlement, l'une et/ou l'autre des dotaions suivantes :

- un ou des Coupons avec obligation d'achat. Ces Coupons sont limités à un par jour et par Participant pendant la Durée du Jeu.
- Et/ou le Grand Prix Belge ou le Grand Prix Français.

« Grand Prix Belge » : désigne la dotation du Jeu sans obligation d'achat attribuée au Gagnant ayant obtenu le score le plus élevé sur le territoire Belge pendant la Durée du Jeu. Cette dotation consiste en un Coupon offrant un otacos de taille « M » gratuit, sans supplément, et par semaine. Le Gagnant peut bénéficier de cette dotation à partir du 23 septembre 2024 et pendant une période de cinquante-deux (52) semaines consécutives, dans un des Restaurants Participants.

« Grand Prix Français » : désigne la dotation du Jeu sans obligation d'achat attribuée au Gagnant ayant obtenu le score le plus élevé sur le territoire Français (hors DROM COM) pendant la Durée du Jeu. Cette dotation consiste en un Coupon offrant un otacos de taille « M » gratuit, sans supplément et par semaine. Le Gagnant peut bénéficier de cette dotation à partir du 23 septembre 2024 et pendant une période de cinquante-deux (52) semaines consécutives, dans un des Restaurants Participants.

« Participant(s) » : toute personne physique de 16 ans et plus résidant en France Métropolitaine (hors DROM-COM) et en Belgique ayant un compte sur l'Application mobile O'TACOS Officiel.

« Programme de fidélité O'TACOS » : désigne le service permettant aux Participants de cumuler directement à chaque Commande réalisée via l'Application ou le Site Internet ou à chaque commande en Restaurants (en caisse, le cas échéant via des bornes de commande ou un service de drive-In, hors services de livraison via prestataires de livraison), des points de fidélité et de bénéficier de Récompenses, dans les conditions définies aux CGU du Programme de fidélité O'TACOS. Le Programme de fidélité O'TACOS est réservé aux Participants à partir de 16 ans.

« *Restaurant(s) Participant(s)* » : désigne(nt) les Restaurant(s) dont la liste est reproduite en annexe, qui participent au Jeu sur l'Application O'Tacos Officiel, et dans lesquels les Gagnants au Jeu pourront utiliser leurs Coupons.

« *Service Click and Collect* » : désigne le service accessible via l'Application et le Site Internet et permettant aux Participants de commander en ligne, dans le Restaurant Participant de leur choix, les produits qui leur sont proposés via l'Application par ce Restaurant, et de retirer leur Commande directement au sein du Restaurant sélectionné, en vue d'une consommation sur place ou à emporter. Le Service Click and Collect est réservé aux Participants de 16 ans et plus.

« *Vie* » : désigne une tentative accordée au Participant de constituer la plus haute pile de tacos et d'obtenir le score le plus élevé. Chaque partie du Jeu permet de bénéficier de trois (3) vies. Une vie est perdue lorsque le Participant échoue à empiler correctement un otacos. La partie du Jeu se termine lorsque les trois vies sont épuisées.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique de 16 ans et plus résidant en France Métropolitaine (hors DROM-COM) ou en Belgique, ayant un compte sur l'Application mobile O'TACOS officiel (ci-après le « Participant »).

Sont exclus de la participation : les salariés des Sociétés Organisatrices, les éventuels prestataires ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles (même foyer fiscal).

Pour participer, le Participant devra :

- 1) Avoir téléchargé l'Application mobile O'TACOS Officiel et avoir souscrit au Programme de fidélité sur l'Application mobile O'TACOS Officiel
- 2) Se connecter sur l'Application mobile O'TACOS Officiel
- 3) Cliquer sur la bannière « O'RENTREE : LE JEU » disponible sur la page d'accueil de l'Application ainsi que sur l'onglet « Nouveau »
- 4) Cliquer sur « Jouer » et suivre les instructions du Jeu.

Le Jeu propose différents scénarios en fonction des parties jouées :

- **Première partie jouée chaque jour pendant la Durée du Jeu** : Lors de la première partie jouée chaque jour, le Participant reçoit automatiquement un coupon avec obligation d'achat. Ce coupon est limité à un seul par jour et par Participant durant toute la Durée du Jeu.
- **Parties supplémentaires pendant la Durée du Jeu** : Le Participant peut jouer un nombre illimité de parties supplémentaires chaque jour. Ces parties n'offrent pas de possibilité de gagner des Coupons supplémentaires avec obligations d'achat mais permettent d'améliorer son score pour tenter de remporter le Grand Prix Belge ou le Grand Prix Français.

Article 4 : Principe et modalités du Jeu

Le Jeu se déroule exclusivement sur l’Application mobile O’TACOS Officiel du 02/09/2024 à partir de 11h00 au 15/09/2024 à 23h59 (ci-après la « Durée »).

4.1 Le but du Jeu

Le Jeu consiste à empiler des otacos virtuels de manière à constituer la pile la plus haute possible. Le Participant commence chaque partie avec trois (3) vies, selon les modalités suivantes :

- **Empilage des otacos** : Le Participant doit toucher l’écran pour faire tomber les otacos au bon moment, afin qu’ils s’alignent correctement. Pour chaque otacos correctement empilé, le Participant gagne 10 points.
- **Vitesse** : La difficulté augmente progressivement au fur et à mesure que les otacos s’empilent, avec une accélération de la vitesse de déplacement des otacos sur l’écran.
- **Paliers de scores** :
 - **Pour les Coupons avec obligation d’achat** : Le jeu est divisé en paliers de 100 points. Le palier maximum est de 400 points, au-delà aucun Coupon avec obligation d’achat ne peut être gagné.
 - **Pour les Coupons sans obligation d’achat** : Le jeu est divisé en paliers de 100 points avec un nombre maximum de points illimités.

À chaque palier de 100 points atteint, le Participant peut choisir d’accepter un Coupon ou de continuer à jouer pour tenter de gagner un Coupon du palier supérieur.

Lors de chaque Jeu, le score obtenu par le Participant pour la partie en cours est indiqué en haut à droite de l’écran. Le Jeu se termine soit lorsque :

- (i) Le Participant choisit de bénéficier de tout Coupon Gagnant proposé au cours de la partie en cours.
- (ii) le Participant a utilisé ses 3 Vies. Le Participant gagne un Coupon Perdant.

Pendant la Durée, le Participant peut jouer un nombre illimité de partie. Toutefois, chaque Participant ne peut gagner qu’un seul Coupon par jour au cours de la première partie effectuée.

A partir de la deuxième partie du Jeu et pour les autres parties supplémentaires au cours de la même journée, le Participant ne peut pas gagner de nouveaux Coupons. Il peut toutefois tenter de gagner le Grand Prix Français ou le Grand Prix Belge.

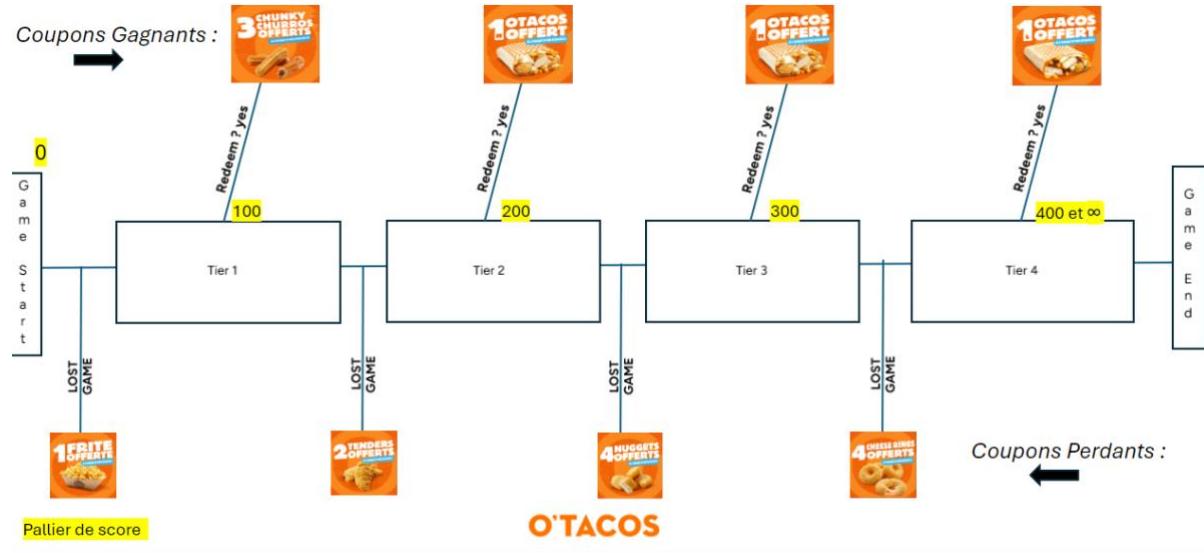
Les Coupons gagnés sont cumulatifs et sont visibles dans l’espace « Bon Plan » dans l’Application mobile O’TACOS Officiel, pendant une durée maximum de 14 jours à partir de la date de mise à disposition du Coupon. Le Coupon gagné expire et devient inutilisable 14 jours suivant la date de mise à disposition du Coupon.

4.1.1 Coupon avec (i) obligation d'achat

Lors de la première partie du Jeu, tout Participant bénéficie d'un Coupon avec obligation d'achat d'un produit O'TACOS, dans la limite d'un Coupon par jour et par Participant, pendant toute la Durée du Jeu.

Les Coupons Gagnants sont reproduits ci-dessous en haut du schéma.

Les Coupons Perdants sont reproduits ci-dessous en bas du schéma



Lorsque le Participant atteint le score de 100 points, un premier message reproduit ci-dessous, apparaît pour demander au Participant s'il veut bénéficier du Coupon Gagnant.



Le Participant peut :

- (i) accepter le Coupon Gagnant avec obligation d'achat et obtenir ce Coupon dans son espace « Bon Plan » dans l'Application mobile O'TACOS officiel ;
- (ii) ou refuser le Coupon Gagnant avec obligation d'achat et tenter d'accéder au Coupon du pallier supérieur.

Lorsque le Participant atteint le score de 400 points, il s'agit du dernier Coupon mis en jeu. Tout point obtenu au-delà de 400 points permet au Participant d'améliorer son score pour tenter de gagner le Grand Prix Français ou le Grand Prix Belge.



Si au cours de la première partie du Jeu, le Participant utilise ses 3 vies et ne parvient pas à atteindre le premier pallier ou le pallier supérieur, il gagne le Coupon Perdant du pallier. Par exemple :



Le Participant peut réaliser un nombre illimité de partie du Jeu dans la limite d'un gain d'un Coupon par jour et par Participant au cours de la première partie effectuée.

Les Coupons gagnés pendant la Durée du Jeu sont cumulatifs et sont visibles dans l'espace « Bon Plan » du Participant dans l'Application mobile O'TACOS officiel pendant 14 jours à partir de la date de mise à disposition du Coupon. Le Coupon expire et devient inutilisable 14 jours suivant la date de la date de réception du Coupon.

4.1.2 Coupon sans (ii) obligation d'achat

Le Participant peut effectuer un nombre illimité de participation du Jeu pendant la Durée. Chaque participation lui permet d'améliorer son score pour tenter de gagner le Grand Prix Français ou le Grand Prix Belge.

Pour assurer le respect du Règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des Gagnants, leur âge, leur lieu de résidence dans la limite des pouvoirs dont il dispose en tant qu'organisateur d'un jeu. Toute candidature dont les informations sont falsifiées, inexactes, incomplètes ne sera pas prise en compte.

Le Participant ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement au Jeu sera exclu et une plainte pourra être déposée par les Sociétés Organisatrices pour tentative de fraude.

Article 5 : Désignation des Gagnants

Les Gagnants seront désignés de la manière suivante :

5.1 Pour les Coupons avec obligation d'achat

Lors de la première partie du Jeu, tout Participant gagne un Coupon avec obligation d'achat, dans la limite d'un coupon par jour et par Participant pendant la Durée du Jeu. Par conséquent, un total maximum de 14 Coupons par Participant sont à gagner pendant la Durée du Jeu.

5.2 Pour les Coupons sans obligation d'achat

- Le Participant qui aura réalisé le score le plus élevé pendant la Durée du Jeu en France, sera désigné Gagnant sur le territoire français.

- Le Participant qui aura réalisé le score le plus élevé pendant la Durée du Jeu en Belgique, sera désigné Gagnant sur le territoire belge.

En cas d'ex aequo entre deux ou plusieurs Participants, le premier Participant ayant atteint le score le plus élevé pendant la Durée du Jeu sera désigné comme Gagnant.

Article 6 : Dotations mises en jeu

Les dotations attribuées aux Gagnants sont des Coupons à utiliser dans les Restaurants Participants, selon les modalités décrites à l'article 4 du Règlement.

La liste des dotations est la suivante :

6.1 Pour les Coupons avec obligation d'achat

- un Coupon avec obligation d'achat par Participant et par Jour pendant la Durée du Jeu comme suit :

- Un coupon « *4 cheese ring offerts* » (valeur estimée entre 3.50 € et 4.00 €) à l'achat d'un tacos L
- Un coupon « *2 Tenders offerts* » (valeur estimée entre 3.00 € et 4.20 €) à l'achat d'un tacos L
- Un coupon « *1 frite offerte* » (valeur estimée entre 2.00 € et 2.90 €) à l'achat d'un tacos L
- Un coupon « *4 nuggets offerts* » (valeur estimée entre 3.50 et 4.00 €) à l'achat d'un tacos L
- Un coupon « *1 Otacos M offert* » (valeur estimée entre 6.30€ et 7.20€) à l'achat d'un tacos L
- Un coupon « *3 Chunky Churros offerts* » (valeur estimée de 2.90€) à l'achat d'un tacos M
- Un coupon « *1 Otacos L offert* » (valeur estimée de 7.50€ et 10.90€) à l'achat d'un tacos L
- Un coupon « *1 Otacos M offert* » (valeur estimée de 6.30€ et 7.20€) à l'achat d'un tacos M

Dans le cadre du Jeu, les coupons ci-dessous sont pris en charge par les Restaurants Participants.



6.2 Pour les Coupons sans obligation d'achat

- un otacos taille « M » sans supplément, à compter du 23 septembre 2024 et pendant 52 semaines dans le Restaurant Participant désigné par le Participant ayant le score le plus élevé sur le territoire Belge.

La valeur unitaire du tacos taille « M » est estimée entre 6.30 € et 7.20 € en fonction du prix pratiqué par le Restaurant Participant (ci-après « le Grand Prix Belge »)

- un otacos taille « M » sans supplément à compter du 23 septembre 2024 pendant 52 semaines dans le Restaurant Participant désigné par le Participant ayant le score le plus élevé sur le territoire Français.

La valeur unitaire du tacos taille « M » est estimée entre 6.30 € et 7.20 € en fonction du prix pratiqué par le Restaurant Participant (ci-après « le Grand Prix Français »).



Le Grand Prix Français et le Grand Prix Belge sont financés respectivement par la société O'TACOS CORPORATION et la société O'TACOS HOLDING INTERNATIONAL.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu, n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques de la dotation finalement attribuée.

L'intégralité des dotations mentionnées ci-dessus sont acceptées telles quelles sont énoncées ci-dessous. Les Gagnants ne peuvent en aucun cas prétendre à un changement de sa dotation.

Aucune contrepartie ou équivalent financier des dotations ne pourra être demandé par les Gagnants des dotations. Chaque dotation est nominative et ne pourra en aucun cas être attribuée par les sociétés Organisatrices à une autre personne.

Les dotations ne sont ni cessibles, ni modifiables, ni remboursables contre valeur monétaire. La valeur indiquée pour les dotations correspond au prix public moyen TTC couramment pratiqué ou estimé, à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier. Les Gagnants reconnaissent et acceptent que la responsabilité des sociétés Organisatrices ne puissent être mise en cause à ce titre.

En cas d'indisponibilité de l'un ou de plusieurs des dotations, de force majeure et/ou d'évènements indépendant de sa volonté, les Sociétés Organisatrices se réserve la possibilité de remplacer la/(les) dotation(s) concernée(s) par toute autre dotation de valeur équivalente, déterminée par elle-même, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, ni qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard par les Gagnants, ni qu'aucune contrepartie ou équivalent financier ne puissent être réclamés par ces derniers.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de ne pas attribuer de dotation au(x) Gagnant(s) s'il est avéré que ce(s) dernier(s) a/ont fraudé ou n'a/ont pas respecté(s) les conditions du présent règlement.

Article 7 : Information du gagnant et remise des dotations

7.1 Pour les Coupons avec obligation d'achat

Chaque Gagnant aura accès à son ou ses Coupons sur son espace dédié « Bon Plan » dans l'Application mobile O'TACOS officiel. Pour bénéficier du Coupon, tout gagnant devra soit :

- (i) se rendre dans le Restaurant Participant de son choix, s'identifier via son compte de fidélité O'TACOS sur les bornes de commande et choisir d'activer le Coupon. Le Coupon sera utilisable dès que l'obligation d'achat aura été réalisée.
- (ii) réaliser une commande sur le web Click & Collect ou en Click & Collect via son identifiant, et choisir d'activer le Coupon. Le Coupon sera utilisable dès que l'obligation d'achat aura été réalisée.

L'activation d'un Coupon ne peut se faire que via l'Application ou les bornes de commande dans les Restaurants Participants.

7.2 Pour les coupons sans obligation d'achat

Les Gagnants du Grand Prix Français et du Grand Prix Belge seront contactés directement par les Sociétés Organisatrices, à l'adresse électronique disponible via le compte officiel O'TACOS du Participant, au plus tard dans un délai de cinq (5) jours à compter de la fin du Jeu.

A partir du 23 septembre 2024, chaque semaine pendant une durée de 52 semaines, un Coupon permettant de bénéficier d'un tacos taille « M » sans supplément sera disponible sur l'espace « Bon Plan » sur le compte O'TACOS officiel des Gagnants respectifs du Grand Prix Français et Grand Prix Belge

Ce Coupon est valable pendant 7 jours à partir de sa mise à disposition sur l'Application mobile O'TACOS Officiel du Gagnant. Si le Coupon n'a pas été utilisé au bout de 7 jours, le Coupon expire et devient inutilisable.

Les dotations mises en jeu sont cumulatives : les Gagnants du Grand Prix qui auront réalisé le score le plus élevé du Jeu en France ou en Belgique peuvent bénéficier des Coupons avec obligation d'achat gagnés pendant la Durée du Jeu.

Les Gagnants du Grand Prix Français et Grand Prix Belge sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées. Par conséquent, ils sont responsables de l'exactitude de l'adresse électronique renseignée dans l'Application mobile O'TACOS.

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues pour responsables de la mauvaise réception des emails adressés, dans le cas où les gagnants du Grand Prix Français et Grand Prix Belge auraient fourni une adresse mail erronée lors de la création de son compte sur l'Application mobile O'Tacos Officiel.

Article 8 : Données personnelles des Participants

Les responsables du traitement sont les Sociétés Organisatrices qui l'inscrivent dans leurs registres des activités de traitement.

Si le Participant est désigné Gagnant du Grand Prix Belge et du Grand Prix Français, les Sociétés Organisatrices pourront être amenées à collecter les données suivantes :

- Adresse email

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Jeu a pour finalités la gestion du Jeu et l'attribution des Dotations.

Le traitement des données à caractère personnel collectées est fondé sur l'exécution du présent Règlement et sur le consentement des participants.

Les données personnelles sont destinées aux Sociétés Organisatrices.

Les données personnelles collectées pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de prestations effectuées pour le compte des Sociétés Organisatrices dans le cadre du présent Jeu. Ils sont également tenus d'inscrire ce traitement au sein de leur registre des activités de traitement.

Les Sociétés Organisatrices pourront également transmettre les informations personnelles des Gagnants du Grand Prix Belge et du Grand Prix Français en cas de réception d'une requête d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Les Sociétés Organisatrices mettent en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Gagnants du Grand Prix Belge et du Grand Prix Français et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données à caractère personnel des Gagnants du Grand Prix Belge et du Grand Prix Français sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée

n'excède pas un (1) an à compter de la fin du Jeu. Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les Gagnants du Grand Prix Belge et du Grand Prix Français disposent d'un droit d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en :

- envoyant un courriel électronique à data.collection@o-tacos.com ou,
- envoyant un courrier à l'adresse postale suivante :

O'TACOS

106 Avenue Marx Dormoy

92120 MONTROUGE

France

Les Gagnants du Grand Prix Belge et du Grand Prix Français peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant.

En cas de réclamation, le Gagnant du Grand Prix Français dispose du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy, 75007 PARIS

En cas de réclamation, le Gagnant du Grand Prix Belge dispose du droit de saisir l'Autorité belge de la Protection des Données.

Article 9 : Responsabilité des Sociétés Organisatrices

Les Participants déclarent être parfaitement informés des caractéristiques et des limites du réseau Internet. Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement.

De plus, les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de piratage de données et en cas de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, matériels et logiciels contre toute atteinte.

En outre, les Sociétés Organisatrices ne sont pas responsables en cas :

- De dysfonctionnement de matériel ou de logiciel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des Sociétés Organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre ou de supprimer le Jeu.

Article 10 : Propriété Intellectuelle

Le Jeu, toutes les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur les éléments relatifs au Jeu sont la propriété exclusive des Sociétés Organisatrices.

Le présent Règlement n'entraîne aucune cession de droits sur ces éléments au profit des Participants et des gagnants.

Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon possible de sanctions pénales.

Article 11 : Divers

Le règlement est librement consultable sur la page web suivante : <https://www.otacos-stackinggame.fr/docs/reglement-de-jeu.pdf>

En cas de contradiction, le présent règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Jeu.

Dans l'hypothèse où l'un ou plusieurs des articles du présent règlement seraient devenus nuls et non avus par un changement de législation, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles du Règlement.

Article 12 : Fraude

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, les Sociétés Organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les Sociétés Organisatrices pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Article 13 : Litiges

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société O'TACOS CORPORATION ou O'TACOS HOLDING INTERNATIONAL, dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture du jeu concours à l'adresse suivante : O'TACOS – CAP SUD 106 Avenue Marx Dormoy 92120 MONTROUGE – France.

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution du présent règlement fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social des Sociétés Organisatrices, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Annexe : Liste des Restaurants Participants en France et en Belgique